

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00341 Numéro SIREN : 899 490 742 Nom ou dénomination : 3L INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001349

Désignation de l'entreprise SAS 3L INVESTISSEMENT										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise RUE DE L'INDUSTRIE 43110 AUREC SUR LOIRE																								
Numéro SIRET* <table><tr><td>8</td><td>9</td><td>9</td><td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>7</td><td>4</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>												8	9	9	4	9	0	7	4	2	0	0	1	7
8	9	9	4	9	0	7	4	2	0	0	1	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>12</td></tr></table>										12	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>12</td></tr></table>		12											
12																								
12																								
										Exercice N clos le		31/12/2023												
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010		012																	
	incorporelles		Autres*		014	1 500	016	1 209				290												
	Immobilisations corporelles*				028		030																	
	Immobilisations financières* (1)				040	600 000	042					600 000												
	Total I (5)				044	601 500	048	1 209				600 290												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052																		
		Marchandises *		060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070																		
		Autres* (3)		072	100 064	074						100 064												
	Valeurs mobilières de placement		080	200 001	082							200 001												
	Disponibilités		084	22 931	086							22 931												
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	322 996	098							322 996												
	Total général (I + II)		110	924 496	112			1 209				923 286												
PASSIF												Exercice N NET		1										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120							400 200												
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126							40 020												
	Réserves réglementées*				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)				131							77 774												
	Report à nouveau				134																			
	Résultat de l'exercice				136							199 573												
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142							717 568												
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156							90 870												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166							1 262												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)				169	2 454						13 785												
	Comptes courants d'associés				173																			
	Autres dettes				175							99 800												
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176							205 718													
Total général (I + II + III)				180							923 286													
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				60 673													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 3L INVESTISSEMENT**Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2023**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
		et livraisons	215		214	
	Production vendue	biens				
		services*	217		218	150 000
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 149 999
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier : - mobilier :)			242	5 053
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	84 416
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	57 928
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))	255		254	500
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264 147 898
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 2 100
	Produits financiers	(III)			280	200 000
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	837
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	347		300	
			348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	1 690
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 199 573
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	199 573	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	1 690	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	10 000
			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249		251	
DÉDUCTIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
DÉDUCTIONS	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350 200 000
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	11 263	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	11 263	372

Comptes annuels

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3L INVESTISSEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 923 287 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 199 574 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 500			1 500
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 500			1 500
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	600 000			600 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	600 000			600 000
ACTIF IMMOBILISE	601 500			601 500

Notes sur le bilan**Immobilisations incorporelles****Frais d'établissement**

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	290	33,33
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	290	

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	710	500		1 210
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	710	500		1 210
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	710	500		1 210

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 100 064 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	100 064	100 064	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	100 064	100 064	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 400 200,00 euros décomposé en 1 334 titres d'une valeur nominale de 300,00 euros.

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 205 718 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	90 672	29 998	60 673	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	199	199		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 262	1 262		
Dettes fiscales et sociales	13 786	13 786		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	99 800	99 800		
Produits constatés d'avance				
Total	205 718	145 045	60 673	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	29 775			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Honoraires NP	600
Intérêts courus	199
Dettes provis. pr congés à payer	3 749
Personnel - autres charges à payer	846
Charges sociales - charges à payer	155
Total	5 548

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
PRESTATIONS VENDUES	150 000
TOTAL	150 000

3L INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 400 200 euros
Siège social : Rue de l'Industrie
43 110 AUREC SUR LOIRE
899 490 742 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 199 573,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **199 573,58 euros**

Affectation :

A titre de dividendes aux associés	60 000,00 euros
Soit 44,98 euros par titre	

Le solde en totalité	
Au Compte « Autres Réserves »	139 575,58 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à la réfaction de 40 % visée à l'article L.243 bis du CGI s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le montant de la distribution revenant aux personnes physiques est de 60 000 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 22 mars 2024.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12.80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

A titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L.136-7 et L.136-8 du Code de la sécurité sociale et sous réserve des dispositions de l'article L.131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17.20 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il s'agit du troisième exercice et que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2022

Dividendes : 50 000 euros éligibles à la réfaction de 40 %

Dividende unitaire : 37,48 euros par titre

Exercice clos le 31/12/2021

NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Julie MURE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julie Mure', written in a cursive style.